Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900740-20251208-D2025_12_006-DE

D 2025-12-006

DEPARTEMENT DU FINISTERE

COMMUNE DE GUIMILIAU

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de GUIMILIAU s'est réuni à la mairie le huit décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures sous la Présidence de Mme Elisabeth GUILLERM, Maire.

Date de la convocation : Le jeudi quatre décembre deux mille vingt-cinq

Membres en exercice : **15**

Présents : **12**

Votants :**14** (*Carole Messager ne prend pas part au vote*)

Présents : ABILY Hélène, EUZEN Mickaël, GALLOUEDEC Patrice, GUEGUEN Christelle, GUILLERM Elisabeth, GUIVARCH Denis, LE GALL Michel, LOISEL Florence, MELLOUET Frédéric, POULIQUEN Denis, THEPAUT Jean-Jacques, VASSARD Ludovic

Absents excusés : MESSAGER Carole,-CAM Fabien qui donne pouvoir à VASSARD Ludovic, Laetitia RUEFF qui donne pouvoir à GUILLERM Elisabeth

Secrétaire de séance : Denis GUIVARCH

Mise à disposition d'un point d'eau incendie privé (PEI)

Le Maire présente la question :

La commune souhaite intégrer le Point d'eau incendie (PEI) privé dans son dispositif communal de DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) et le mettre à disposition du **Service Départemental d'Incendie et de Secours du Finistère (SDIS 29),** pour les opérations de lutte contre l'incendie.

Pour ce faire, la commune participera financièrement à l'installation de ces réserves, en versant aux propriétaires une **subvention d'équipement** (compte204) à hauteur de 2000€.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 029-212900740-20251208-D2025_12_006-DE

Les propriétaires de ces réserves s'engageront en contrepartie par convention à mettre à disposition durable de la commune un Point d'Eau Incendie (PEI) privé, afin de contribuer à la couverture opérationnelle du secteur concerné.

Le Conseil municipal, ayant entendu cet exposé et après avoir délibéré, à **14 voix** pour:

- Autorise le Maire à signer les conventions de mise à disposition des points d'eau incendie privé avec les agriculteurs propriétaires (Convention type annexée à cette délibération).

Pour copie conforme,

GUIMILIAU, le 8 décembre 2025

Le Maire,

Elisabeth GUILLERM

MAIRIE DE GUIMILIAU 29400

Le secrétaire de séance,

Denis GUIVARCH